

CEDULE C.  

---

Je, A. B., jure solennellement, que je remplirai fidèlement et impartialement et au meilleur de ma connaissance et capacité, mon devoir comme arrimeur, conformément au vrai sens et intention de l'acte du parlement de cette province, intitulé, "*Acte pour régler le métier d'arrimeur au port de Québec,*" ainsi, que Dieu me soit en aide.